



PROGRAMME DE MICRO-FINANCEMENTS

EN TUNISIE

STRATEGIE DE PROGRAMME DE PAYS POUR LA 5^{ème} PHASE OPERATIONNELLE

(2011 – 2014)

Pays : TUNISIE

Ressources à investir : US\$ 3.000.000 ¹

Mars 2012

¹ Total estimé des ressources attendues du FEM (fonds de base) et de l'allocation nationale des fonds STAR (plus cofinancements additionnels à mobiliser).

SOMMAIRE

Liste des sigles et acronymes

Introduction

1 . Vue synoptique du Programme de Micro-Financements (PMF) FEM en Tunisie

- 1.1. Historique
- 1.2. Organisation
- 1.3. Leçons clés des phases opérationnelles précédentes

2. Contexte environnemental national

- 2.1. Analyse des problèmes environnementaux
- 2.2. Analyse institutionnelle et engagements de la Tunisie au niveau international en matière d'environnement

3. Directions stratégiques

- 3.1. Vision à moyen terme
- 3.2. Cadre des résultats du PMF/FEM durant la phase OP5
- 3.3. Objectifs à court terme et principaux résultats escomptés
 - Critères de sélection
 - Système de suivi et d'évaluation

4. Plan de gestion des connaissances

5. Mobilisation des ressources pour le programme durant OP5

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ACAC:	Aires de Conservation des Autochtones et des Communautés
AME :	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
ANGED :	Agence Nationale de Gestion des Déchets
BAD :	Banque Africaine de Développement
CCNUCC :	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB:	Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique
CITET:	centre International des Technologies de l'environnement de Tunis
CN :	Coordination Nationale
CNP :	Comité National de Pilotage
CPMT :	Central Programme Management Team
CRDA:	Commissariat Régional de Développement Agricole
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM :	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
GAR:	Gestion Axée sur les Résultats
GDA:	Groupement de Développement Agricole
GES :	Gaz à Effet de Serre
GIZ :	Coopération Technique Allemande
NIP:	National Implementation Plan
OCB :	Organisation Communautaire de Base
OIF :	Organisation Internationale de la Francophonie
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OP :	Phase Opérationnelle
OSC:	Organisations de la Société Civile
POPs :	Polluants Organiques Persistants
PMF :	Programme de Micro Financements
PMF/FEM :	Programme de Micro Financements du Fonds pour l'Environnement Mondial
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
SAP:	Strategic Action Programme (Plan d'action stratégique)
SGP :	<i>Small Grants Programme</i>
STAR :	Système Transparent d'Allocation des Ressources
UE :	Union Européenne
UICN:	Union Internationale de Conservation de la Nature
UNOPS :	United Nations Office for Project Services / Bureau des Nations Unies pour les Services aux Projets

Introduction

La présente révision de la stratégie de programme de pays a été préparée par le Coordonnateur National (CN) pour aider le Comité National de Pilotage (CNP) du Programme de Micro-Financements du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM) à engager la cinquième phase opérationnelle (OP5) du programme (2011–2014) en conformité avec :

- Les recommandations des évaluations indépendantes du PMF/FEM ;
- Les objectifs et les résultats du Programme tels que décrits dans le Document du Projet pour la 5ème Phase Opérationnelle (OP5) du PMF/FEM ; et
- Les recommandations formulées au niveau national par les associations partenaires dans les ateliers sur l'échange des leçons tirées de la mise en œuvre des projets financés par le PMF/FEM.

La nouvelle stratégie trace la voie à suivre par les associations et les organisations de la société civile (OSCs, y inclus les Organisations Non-gouvernementales, ONGs; et les Organisation Communautaire de Base, OCBs) pour formuler des projets mieux adaptés à la stratégie opérationnelle du FEM et ses Priorités Stratégiques.

Elle arrête les critères de référence d'approbation des projets et définit les priorités d'intervention du programme en Tunisie pour la période 2011- 2014. La préparation de cette révision de la stratégie a tenu compte des orientations et des exigences du PMF/FEM définies dans :

- ✓ Le document du projet global pour le PMF/FEM pendant OP5;
- ✓ Les Priorités Stratégiques du FEM ;
- ✓ La Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ;
- ✓ La Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ;
- ✓ La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification en particulier en Afrique ;
- ✓ La Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine, adoptée à Ramsar 2 février 1971 (adhésion par la loi n° 80-9 du 3 mars 1980).

1. Vue synoptique du programme de micro-financements du FEM en Tunisie

1.1. Historique

Le programme de micro-financements du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM) est en cours en Tunisie depuis 1993 et a soutenu plus de 130 projets mis en œuvre par les associations et les groupements de développement agricoles.

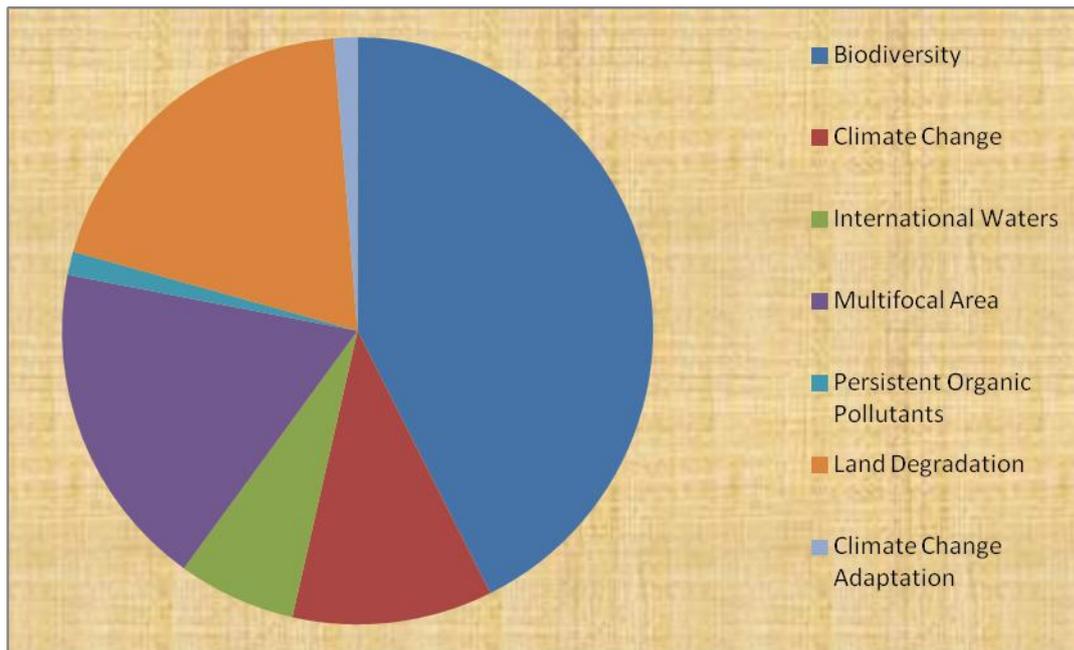
Ces projets assurent la jonction entre les activités locales à base communautaire et les domaines focaux du FEM, en particulier la préservation de la biodiversité, l'atténuation du changement climatique, la gestion rationnelle des terres, l'élimination des polluants organiques persistants (POPs), et la protection des eaux internationales.

Aujourd'hui le PMF/FEM a accumulé un nombre important d'années d'expérience dans la mise en œuvre des projets par les OSCs en Tunisie. Outre son mandat de base qui était d'offrir de petites subventions aux OSCs pour entreprendre des activités locales qui prendraient en charge les problèmes de l'environnement jugés à impact global, le programme était aussi destiné à servir de modèle en terme de participation et de démocratie, d'implication de la femme et des populations concernées par l'utilisation des ressources naturelles. Il a aussi cherché à avoir un impact sur la politique nationale d'environnement en créant une plus grande prise de conscience des jeunes tunisiens des questions liées

à l'environnement et en disséminant les enseignements tirés des projets réalisés par les OSCs dans les différentes régions du pays.

Les activités des projets réalisés vont de la promotion des sources alternatives de revenus et d'emplois des communautés vivant de l'exploitation des ressources naturelles sous pression (par exemple à *Takrouna* à *Sakiet Sidi Youssef* – le kef) à l'implication des pêcheurs dans la préservation des ressources halieutiques et la biodiversité marine (à *Kerkennah* et *Djerba*) en passant par le test et la démonstration de l'utilisation du composte dans les oasis et les énergies renouvelables pour le pompage de l'eau pour l'irrigation (à *Médenine* et à *Gafsa*)

Le portefeuille des projets du PMF/FEM en Tunisie se présente comme suit :



- Le nombre total des projets financés est de 136 ;
- Le montant total des subventions est de US\$4,342,750;
- Le montant des cofinancements en espèce est US\$6,956,045;
- Le montant des cofinancements en nature est de US\$2,128,902.

1.2 Organisation

La structure de base de mise en œuvre du programme de micro-financements du FEM en Tunisie comprend les deux éléments suivants:

- a) le Comité National de Pilotage (CNP)
- b) Le Coordonnateur National (CN)

1.3. Leçons clés apprises des précédentes phases opérationnelles

La mise en œuvre des précédentes Phases Opérationnelles (Phase Pilote jusqu'à la fin de OP4) a été influencée par une série de facteurs dont les principaux sont:

- Le niveau de développement des OSCs;
- Le contexte institutionnel tunisien ;
- Le niveau d'appui reçu par les OSCs;
- Le niveau conceptuel du développement du programme de micro-financements aux niveaux national et global.

a) **Le niveau de développement des OSCs** a été caractérisé par la faiblesse des capacités d'intervention de nombreuses ONGs et OCBs pour réaliser des projets sur le terrain. Cette faiblesse a des origines diverses dont les plus importantes sont:

- La faiblesse du savoir-faire des OSCs dans les domaines de la conception des projets, de leur suivi, de leur évaluation et de leur gestion ;
- La rareté des ressources financières nécessaires au fonctionnement des OSCs ;
- L'absence de stratégie d'intervention à moyen et long termes ;
- La rareté de personnel permanent compétent en raison du manque de ressources financières ;
- L'absence d'engagement ferme des OSCs dans la direction du professionnalisme et du partenariat avec les institutions publiques et privées de peur des répercussions financières ;
- L'insuffisance de coopération avec les différents intervenants dans les domaines focaux du FEM (institutions gouvernementales en particulier) ;
- L'insuffisance d'échange d'expériences entre les OSCs qui restent limité aux initiatives engagées par le PMF/FEM ;
- L'absence de politiques de communication et d'échange d'information au sein des OSCs (anciennes et nouvelles).

La faiblesse des capacités d'intervention des OSCs a été à l'origine d'importants retards dans la réalisation des projets et de nombreuses prolongations des délais de réalisation et dans certains cas l'arrêt de projet suite à des défaillances des OSCs ou du non respect de leurs engagements contractuels.

b) **Le contexte institutionnel** a été caractérisé par la volonté politique, exprimée clairement au niveau officiel, de faire des OSCs des partenaires au développement. Dans ce cadre, des ressources financières diverses ont été rendues disponibles à travers de nombreux programmes nationaux ouverts aux OSCs (environnement, parcs nationaux, littoral, Ecolef). De nombreuses initiatives ont été prises par les départements ministériels et les organismes publics pour développer les activités des OSCs et d'importants fonds ont été mobilisés.

c) **Le niveau d'appui reçu par les OSCs** a été caractérisé par l'insuffisance du recours à l'assistance technique disponible, au sein de l'université et des institutions spécialisées ou de recherches, et pouvant permettre aux OSCs d'assurer une meilleure utilisation des fonds mobilisés par le PMF/FEM et d'autres programmes nationaux et de coopération multilatérale ou bilatérale.

Le recours à l'abondante ressource technique et scientifique disponible à l'université, et dans l'administration n'a été fait que d'une manière ponctuelle et exceptionnelle (*Chot Mériem, Kerkennah, El Ferch, Tozeur*).

Cette insuffisance de recours à l'assistance technique disponible est imputable, en particulier, au manque d'échanges d'information et à l'absence chez les OSCs de fichier de scientifiques pouvant assurer une assistance technique à la société civile dans les domaines focaux du FEM.

d) **Le niveau conceptuel du développement du PMF/FEM** s'est caractérisé par la concentration de l'appui sur des initiatives traitant de domaines focaux divers du FEM concentrées sur des écosystèmes ou une zones géographique spécifiques (oasis, parcs et écosystèmes insulaires).

2. Contexte environnemental national

2.1 Analyse des problèmes environnementaux

La Tunisie connaît les problèmes environnementaux propres aussi bien aux pays en développement qu'aux pays industrialisés. Elle fait face aujourd'hui aux problèmes environnementaux suivants:

- Une dégradation continue des ressources en sols par la persistance des processus d'érosion et de désertification;
- Un important risque de détérioration qualitative des ressources en eau par la pollution industrielle et agricole et la surexploitation des nappes phréatiques;
- Une raréfaction biologique faunistique et floristique avec l'apparition de symptômes d'essoufflement génétique de plusieurs espèces végétales et animales ;
- Un déséquilibre des côtes et des écosystèmes marins suite à l'occupation non appropriée du littoral, à l'exploitation abusive des ressources halieutiques et la pollution d'origine tellurique et allochtone entraînant une dégradation alarmante des herbiers.

Les écosystèmes en Tunisie sont très fragiles eu égard aux conditions climatiques caractérisées par l'omniprésence de l'aridité, de la fréquence des vents violents et de la forte torréalité des pluies.

Les problèmes d'érosion et d'une façon générale de désertification agissent à des proportions diverses, l'ensemble du territoire national sont à l'origine de la dégradation des ressources en terres arables, pastorales et forestières productives.

Les principales causes de la désertification sont liées essentiellement aux mauvaises pratiques de gestion des terres. Les ressources en eau de la Tunisie sont particulièrement menacées par la salinisation et la surexploitation. Le couvert végétal naturel a connu une régression spatiale et variétale importante qui a entraîné la dégradation de la diversité en flore et en faune.

Le milieu marin tunisien est soumis à plusieurs sources de dégradation qui touchent aussi bien les ressources halieutiques que les domaines d'utilisation de la mer. Parmi ces sources on peut citer les activités de pêche illicite.

2.2. Analyse institutionnelle et engagements de la Tunisie au niveau international en matière d'environnement

La protection de l'environnement en Tunisie constitue une priorité nationale. Cette priorité est traduite par l'engagement du pays sur la voie du développement durable et l'adoption de nouvelles approches de développement économique et social fondées sur les principes d'équité et d'éthique sociale.

La Tunisie déploie de grands efforts, depuis de nombreuses années, pour garantir à ses citoyens un environnement sain et protéger ses ressources naturelles. Depuis 1988, l'approche des questions environnementales est devenue globale pour gagner en efficacité et une véritable politique environnementale a été élaborée. Cette évolution a été accompagnée par un développement considérable du cadre institutionnel et réglementaire de l'environnement.

Après la création de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement en 1988, le Tunisie s'est dotée en 1991 d'un Ministère chargé de l'Environnement auquel a été rattaché de nombreuses institutions spécialisées telles que : l'Office National de l'Assainissement, l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral, le CITET, l'ANGED et la Banque Nationales des Gènes.

Le cadre réglementaire de l'environnement a été renforcé par de nouvelles lois dont les principales portent sur la gestion des déchets, la conservation des eaux et des sol, la protection du littoral et le Plan National d'Intervention Urgente pour lutter contre les événements de pollution marine.

La Tunisie a ratifié la plupart des conventions internationales relatives à l'environnement et plus particulièrement:

- ✓ La convention internationale de 1990 sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures;

- ✓ La convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification;
- ✓ La convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination ;
- ✓ La convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone;
- ✓ La convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique;
- ✓ La convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement connues comme habitats de la sauvagine;
- ✓ Le Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone;
- ✓ La Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB);
- ✓ La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

Les dates d'adoption sont précisées dans le tableau ci-après :

Convention	Convention	Date de ratification
UN Convention on Biological Diversity (CBD)	Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, adoptée à New York le 9 mai 1992	3 mai 1993 Ratification par la loi n° 93-45
The Convention on Wetlands of International Importance,- Ramsar Convention	Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine, adoptée à Ramsar 2 février 1971	adhésion par la loi n° 80-9 du 3 mars 1980
UN Framework Convention on Climate Change (UNFCCC)	Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, adoptée à New York le 9 mai 1992	3 mai 1993 Ratification par la loi n° 93-46
UN Convention to Combat Desertification (UNCCD)	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification en particulier en Afrique, adoptée le 17 juin 1994	19 juin 1995 Ratification par la loi n° 95-52
Stockholm Convention (SC)	Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, approuvée par la loi n°2004-18 du 15 mars 2004 et ratifiée par le décret n° 2004-918 du 13 avril 2004 Protocole de Kyoto annexé à la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, adopté à Kyoto le 10 décembre 1997, approuvé par la loi n° 2002-57 du 19 juin 2002 et ratifié par le décret n°2002-2674 du 14 octobre 2002	13 avril 2004 Ratification par le décret n°2004-918 14 octobre 2002 Ratification par la décret n°2002-2674
SC National Implementation Plan (NIP)	Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone adopté à Montréal le 16 septembre 1987 tel qu'amendé : lors de la 2ème et de la 3ème réunion des parties contractantes à Londres du 27 au 29 juin 1991 et à Nairobi du 19 au 21 juin 1991	(adhésion par la loi n° 89-55 du 14 mars 1989), adhésion par la loi n° 93-44 du 3 mai 1993
	lors de la 4ème réunion des parties tenue à Copenhague du 23 au 25 novembre 1992	adhésion par la loi n° 94-72 du 27 juin 1994
	lors de la 9ème réunion des parties tenue à Montréal du 15 au 17 novembre 1997	adhésion par la loi n° 99-77 du 2 août 1999
	lors de la 11ème réunion des parties tenue à Beijing du 29 novembre au 3 décembre 1999	adhésion par la loi n°2004-79 du 6 décembre 2004 et le décret n°2005-514 du 7 mars 2005

Strategic Action Programmes (SAPs) for shared international water- bodies	Convention de Barcelone pour la protection de la mer méditerranéenne contre la pollution, adoptée à Barcelone le 16 février 1976	25 mai 1977 Ratification par la loi n°77-29 et amendée par la loi n° 98-15 du 23 février 1998
--	--	---

3. Directions stratégiques

Pendant OP5, l'objectif principal du PMF/FEM a été énoncé comme suit : *les avantages environnementaux mondiaux sécurisés par des initiatives et actions communautaires.*

Les résultats du programme en Tunisie durant cette nouvelle phase opérationnelle visent à participer activement et efficacement à la réalisation des résultats escomptés du PMF durant l'OP5 et qui sont :

1. La durabilité des aires protégées et les pratiques de conservation locales renforcées par des actions communautaires;
2. Conservation intégrée de la Biodiversité et utilisation durable dans la production de paysages, de zones marines et de secteurs par des initiatives et actions communautaires;
3. Démonstration, développement et transfert de technologies à faible niveau de GES dans les communautés;
4. Augmentation de l'efficacité énergétique, transport à faible niveau de gaz à effet de serre (GES) dans les communautés;
5. Conservation et consolidation des stocks de carbone par une gestion durable et l'utilisation des sols à l'épreuve du climat, le changement dans l'utilisation des terres et de la sylviculture;
6. Maintien ou amélioration du flux des agro écosystèmes et des services d'écosystèmes forestiers pour renforcer les moyens de subsistance des communautés;
7. Réduction au niveau communautaire des pressions dues aux diverses utilisations des terres (dans les zones plus larges);
8. Gestion durable des cours/plans d'eau transfrontaliers au niveau communautaire par des initiatives au niveau local;
9. Suppression progressive des POPs et des produits chimiques qui préoccupent le monde au niveau communautaire;
10. Améliorer et renforcer les capacités des OSC (surtout les OCBs et les autochtones) pour se lancer dans des processus consultatifs, mettre en pratique la gestion des connaissances pour assurer les flux d'informations adéquates, mettre en place des directives de convention, et suivre de près et évaluer les effets et tendances écologiques.

La stratégie du PMF/FEM de Tunisie pendant OP5 doit constituer l'outil de référence pour la préparation de nouvelles propositions de projets par les organisations de base de la société civile durant les premières années post-révolution en Tunisie et l'approbation des projets par le CNP du PMF/FEM.

3.1. Vision à moyen terme pour les premières années post-révolution

Pour saisir toutes les opportunités pouvant aider à consolider les bénéfices environnementaux , le programme doit s'appuyer de façon rigoureuse sur :

- ✓ Des projets conformes aux critères du FEM;
- ✓ Un renforcement des capacités et une assistance technique accrue aux associations et Organisations de la société civile et particulièrement celles créées après le 14 janvier 2011;
- ✓ Un meilleur suivi des projets; et
- ✓ Un système de communication et d'échange des données efficace tirant ses forces du nouveau contexte créé par la révolution.

Pour créer une masse importante de projets le programme de micro-financements du FEM doit être accessible à un large éventail d'organisations de la société civile actives au niveau local et dans les gouvernorats.

Afin d'accroître l'impact du programme il paraît nécessaire d'y développer une importante composante portant sur le *renforcement des capacités des organisations de la société civile pour la gestion des projets qui favorisent la protection de l'environnement au niveaux national et global et la communication tout en appuyant/aidant à l'amélioration des revenus et l'intégration des jeunes dans le développement* .

Pour participer à l'œuvre de démocratisation du pays dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et la préservation de l'environnement *il est impératif de mobiliser des fonds additionnels autres que ceux du FEM* au profit des projets initiés par les organisations de la société civile et aider à l'intensification de la concertation avec les partenaires nationaux pour assurer une meilleures réponses aux priorités identifiées au niveau des localités et des gouvernorats en matière de développement durable et de la protection de l'environnement .

Le renforcement du *réseau d'OSCs constitué des partenaires du PMF/FEM* aidera à développer le processus participatif d'implication des organisations de la société civile dans la gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre toutes les formes de leur dégradation.

Pour ce faire, le programme à court terme doit s'articuler autour de quatre (4) axes suivants :

Axe 1 : Concentrer les efforts du programme sur des centres d'intérêt biogéographiques, tels que les écosystèmes oasiens et insulaires et les parcours communautaires dans les régions désertiques



Axe 2 : Mettre en place un système de communication et d'échange d'informations

Axe 3 : Renforcer les capacités des organisations de la société civile

Axe 4 : Développer les mécanismes de Suivi et d'Evaluation (S&E)

3.2 Cadre des résultats du PMF-FEM durant la phase OP5

Pour les années 2012, 2013 et 2014 les cibles du programme dans le pays sont précisées par objectif dans le cadre des résultats du PMF-FEM durant la phase OP5 au niveau de la Tunisie figurant dans le Tableau ici-bas.

TABLEAU N° 1 : CADRE DES RESULTATS DU PMF/FEM OP5 AU NIVEAU DE LA TUNISIE

Objectifs du PMF PO5 au niveau Global	Résultats du PMF PO5	Indicateurs de résultats du PMF PO5	Cible du PO5	Sources de Vérification	Hypothèses
<p>Objectif Immédiat 1: Améliorer la durabilité des aires protégées et des aires de conservation des autochtones et des communautés (ACACs) par des actions communautaires</p>	<p>BD Résultat 1.1: Pratiques et initiatives communautaires améliorées, et impacts négatifs réduits sur les ressources de la biodiversité dans et autour des parcs nationaux, aires protégées et des zones humides classées Ramsar</p>	<p>Nombre et hectares d'aires protégées (AP) positivement influencés par l'appui du PMF</p> <p>Population par sexe avec de meilleures conditions de vie liées aux avantages tirés des aires protégées</p>	<p>1 parc national et 3 AP influencés de façon positive à travers le soutien du PMF</p> <p>500 à 1000 hectares d'AP influencés de façon positive à travers le soutien du PMF</p> <p>1000 à 2000 personnes, hommes et femmes, dans les oasis et les îles tireront profit des AP</p>	<p>Rapports des projets et des visites de suivi</p> <p>Etudes de cas du PMF</p> <p>Des données des bénéficiaires du PMF /FEM provenant du suivi des projets</p> <p>Ateliers annuels d'échange</p>	<p>Des agences gouvernementales (CRDA) et internationales qui se sont engagées aux obligations de la CBD en ce qui concerne les populations locales durant OP5</p> <p>Etroite coopération entre représentations régionales des ministères et OSCs développées</p>
	<p>BD Résultat 1.2 : Bénéfices générés au niveau de la communauté à partir de la conservation de la biodiversité dans et autour des aires protégées, des oasis et des parcours communautaires</p>	<p>Nombre d'espèces significatives avec des statuts sauvegardés maintenus ou améliorés</p> <p>Nombre et hectares d'écosystèmes significatifs avec des statuts sauvegardés maintenus ou meilleurs</p>	<p>5000 membres communautaires avec de meilleures conditions de vie liées aux avantages tirés des ACACs et des AP</p> <p>Plus de 10 espèces significatives avantagées (dattières fruitières et fourragères)</p> <p>2 écosystèmes significatifs avec des communautés avisées, sauvegardés conduisant à leur maintien ou amélioration</p>	<p>Rapports des projets et des visites de suivi</p> <p>Etudes de cas du PMF</p> <p>Des données des bénéficiaires du PMF /FEM provenant du suivi des projets</p> <p>Ateliers annuels d'échange</p>	<p>Des agences gouvernementales (CRDA) et internationales qui se sont engagées aux obligations de la CBD en ce qui concerne les populations locales durant OP5</p> <p>Etroite coopération entre représentations régionales des ministères et OSCs développées</p>

	BD Résultat 1.3: Compréhension et sensibilisation accrues de l'importance et de la valeur de la biodiversité au niveau communautaire (surtout au niveau des jeunes)		Des programmes d'éducation environnementale vulgarisés dans 10 écoles au moins	Des données des bénéficiaires du PMF /FEM provenant du suivi des projets	Etroite coopération entre établissements scolaires et OSCs bénéficiaires du PMF/FEM développées
Objectif immédiat 2: Intégrer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans la production des paysages terrestres et marins et des secteurs grâce à des initiatives et actions communautaires .	BD Résultat 2.1: Au niveau communautaire l'utilisation durable de la biodiversité dans la production des paysages terrestres et marins et des secteurs améliorée grâce à des initiatives et actions communautaires, à des cadres et des mécanismes de marché, y compris les normes environnementales reconnues qui tiennent compte de la biodiversité BD Résultat 2.2: Compréhension et sensibilisation accrues de l'utilisation durable de la biodiversité	Hectares de paysages terrestres/marins sous utilisation améliorée de pratiques durable menant à la certification par le biais de normes environnementales reconnues qui tiennent compte de la biodiversité (soutenu par le PMF) Nombre d'espèces importantes ayant un statut de conservation maintenu ou amélioré Nombre et hectares d'écosystèmes importants ayant un statut de conservation maintenu ou amélioré	Au moins 1000 hectares de paysages terrestres/marins sous utilisation améliorée de pratiques durable menant à la certification par le biais de normes environnementales reconnues qui tiennent compte de la biodiversité (soutenu par le PMF) Une dizaine d'espèces importantes ayant un statut de conservation maintenu ou amélioré 3 écosystèmes d'importance significative avec des communautés adoptant une utilisation durable résultant d'un statut de conservation maintenu ou amélioré quelques 1000 hectares d'écosystèmes d'importance significative avec des communautés adoptant une utilisation durable résultant d'un statut de conservation maintenu ou amélioré	Rapports des projets et des visites de suivi Rapports du CRDA et des l'union nationale de l'agriculture et de la pêche Rapports des projets et des visites de suivi Rapports du CRDA et des l'union nationale de l'agriculture et de la pêche	Différentiation au niveau des marchés, de la valeur ajoutée des étiquettes répondant aux besoins des petits producteurs Etroite coopération entre représentations régionales des ministères et OSCs développées
Objectif Immédiat 3:	CC Résultat 3.1: Les technologies innovantes de	Nombre de régions avec des démonstrations	3 Gouvernorats-régions avec des démonstrations	Rapports de projets et des visites de suivi	Une coopération accrue pour améliorer les politiques

Promouvoir la démonstration, le développement et le transfert de technologies à faible intensité carbonique au niveau communautaire	faibles émissions de GES déployées et démontrées avec succès au niveau communautaire CC Résultat 3.2: Des émissions de GES évitées	abordant les obstacles au développement des technologies de faibles émissions de GES au niveau communautaire Nombre de projets expérimentant les technologies de faibles émissions de GES au niveau communautaire	abordant les obstacles au développement des technologies de faibles émissions de GES au niveau communautaire Au moins 3 OSCs partenaires sont impliquées conscients des pratiques et leçons du PMF	Etudes de cas du PMF	d'accès aux énergies renouvelables surtout au niveau local.
Objectif Immédiat 4: Promouvoir et soutenir l'énergie efficace, le transport à faible intensité carbonique au niveau communautaire	CC Résultat 4.1: Les options de transport à faible émission de GES démontrées au niveau communautaire	Nombre de villes où le niveau communautaire des options de transport à faible émission de GES a été démontré	2 villes/villages avec niveau communautaire de démonstrations de transport à faible émission de GES	Rapports de projets et des visites de suivi Etudes de cas du PMF Reproduction de bonnes pratiques et leçons apprises	Les progrès pour des initiatives complémentaires vont être poursuivis par le FEM et autres agences de développement pour améliorer les politiques d'accès à l'énergie renouvelables surtout au niveau local.
	CC Résultat 4.2: Investissement accru dans l'économie en énergie au niveau communautaire, de systèmes de transport à faible émission de GES CC Résultat 4.3: Emissions de GES évitées	Informations supplémentaires	Informations supplémentaires	Informations supplémentaires	Informations supplémentaires
Objectif Immédiat 5: Soutenir la conservation et l'amélioration des stocks de carbone à travers une gestion durable et des pratiques à	CC Résultat 5.1: Utilisation durable des terres, changement d'affectation des terres et la gestion forestière et les pratiques à l'épreuve du climat adopté au niveau communautaire pour les types de forêts et l'utilisation des terres non forestières	Des hectares sous meilleure gestion durable des terres et des pratiques à l'épreuve du climat Des hectares de terres forestières et non forestières avec restauration et amélioration mis en place	1000 hectares sous meilleure gestion durable des terres et des pratiques à l'épreuve du climat Restauration et amélioration de 50 à 100 hectares de terres forestières et non forestières mis en place	Base de données du PMF, des rapports de projets et des visites de suivi Etudes de cas du PMF	Le changement est possible sur la terre au niveau de la communauté ainsi que les mesures politiques nationales soient adaptées aux changements escomptés

l'épreuve du climat dans l'utilisation des terres et de la foresterie	<p>CC Résultat 5.2: Restauration et valorisation des stocks de carbone dans les forêts et les terres non forestières, y compris les tourbières</p> <p>CC Résultat 5.3: Emissions de GES évitées</p>				
<p>Objectif Immédiat 6: Maintenir ou améliorer la fluidité de l'agro-écosystème⁹ et des services des écosystèmes forestiers pour assurer la subsistance des communautés locales</p>	<p>LD Résultat 6.1: Meilleur niveau communautaire d'activités et de pratiques, et des effets négatifs réduits sur les agro-écosystèmes et écosystèmes forestiers et les services d'écosystème démontrés pour maintenir la fonctionnalité des écosystèmes</p>	Des hectares sous meilleures pratiques de gestion de l'agriculture, des terres et de l'eau (par pratique de gestion)	1000 hectares sous meilleures pratiques de gestion de l'agriculture, des terres et de l'eau	<p>Base de données du PMF, des rapports de projets et des visites de suivi</p> <p>Etudes de cas du PMF</p>	Les politiques gouvernementales sont adaptées aux changements escomptés et soutiennent les activités communautaires dans leurs pratiques de gestion durable de la terre (particulièrement dans les parcours ; les oasis et les terres marginales)
	<p>LD Résultat 6.2: Des modèles communautaires de gestion durable des forêts développés, et testés, liés à la séquestration de carbone pour une possible augmentation proportionnelle et reproduction là où il le faut, réduction des émissions de GES à partir de la déforestation et de la dégradation de la forêt et mise en valeur des puits de carbone à partir de l'utilisation de la terre, du changement de l'utilisation de la terre, et des activités forestières</p>	<p>Nombre d'agences ou partenaires nationaux et internationaux sont conscients des démonstrations et approches novatrices couronnées de succès du PMF</p> <p>Nombre de gouvernements nationaux / locaux ou politique international créant des processus avec l'influence du PMF</p>	<p>Au moins 2 agences/ partenaires nationaux ou internationaux ont appris des démonstrations et approches novatrices du PMF</p> <p>Au moins 2 instances décisionnaires (gouvernements ou agences internationales) ont été influencées par des pratiques de démonstration couronnées de succès du PMF</p>	<p>Rapports des projets et des visites de suivi</p> <p>Rapports du CRDA</p> <p>Nombre de bonnes pratiques et leçons apprises reproduites</p>	Les politiques gouvernementales sont adaptées aux changements escomptés et soutiennent les activités communautaires dans leurs pratiques de gestion durable de la terre (particulièrement dans les parcours , les oasis et les terres marginales)
<p>Objectif Immédiat 7: Réduire les</p>	<p>LD Résultat 7.1: Meilleur niveau communautaire des actions et pratiques, et des effets</p>	Nombre de membres de la communauté avec de meilleures actions et	Au moins 4 organisations de bases (GDA) mobilisent les membres de communauté	Rapports des projets et des visites de suivi	La politique gouvernementale mise en place soutient les petits agriculteurs

pressions au niveau de la communauté à partir des modes contradictoires d'utilisation des terres	négatifs réduits dans les frontières d'utilisation des terres des agro-écosystèmes et écosystèmes forestiers (ruraux/urbains, agriculture/ forêt)	pratiques qui réduisent les effets négatifs sur les modes d'utilisation des terres	pour améliorer les pratiques de faire valoir des parcelles agricoles	Rapports du CRDA	
Objectif Immédiat 8: Soutenir la gestion de cours d'eau transfrontalière avec des initiatives basées sur la communauté	IW Résultat 8.1: Des actions et pratiques communautaires efficaces de résistance au climat qui soutiennent la mise en œuvre d'actions de priorité régionale du SAP démontrées <i>Catégorie II Résultat additionnel</i> : Augmentation de manière proportionnelle et reproduction de bonnes pratiques et leçons apprises	Nombre de SAP auxquels le PMF est en train de fournir un soutien de mise en œuvre Nombre de processus de gestion en méditerranée auxquels le PMF est en train d'offrir de bonnes pratiques et leçons	Le SAP que le PMF est en train de soutenir pour raison de mise en œuvre d'actions de priorité régionale	Base de données du PMF, des rapports de projets et des visites de suivi Les rapports élaborés dans le cadre du SAP	Des organisations du SAP intègrent les OSCs dans la gestion de leurs initiatives de mise en œuvre du SAP
	IW Résultat 8.2 : Des partenariats synergiques développés entre les parties prenantes du PMF et les institutions de gestion d'eau transfrontalière et les structures soutenant la mise en œuvre des actions de priorité régionale du SAP	Nombre de processus de gestion en méditerranée auxquels le PMF est en train d'offrir de bonnes pratiques et leçons	15 processus de gestion d'eau transfrontalière auxquels le PMF est en train d'offrir de bonnes pratiques et leçons	Base de données du PMF, des rapports de projets et des visites de suivi Les rapports élaborés dans le cadre du SAP	Des organisations du SAP intègrent les OSCs dans la gestion de leurs initiatives de mise en œuvre du SAP
Objectif Immédiat 9 : Promouvoir et soutenir le retrait progressif des POP et produits chimiques qui préoccupent le monde au niveau communautaire	CH Résultat 9.1: Meilleures initiatives et actions communautaires pour empêcher, réduire et retirer progressivement les POPs, les produits chimiques nocifs et polluants, gérer les sites contaminés d'une manière écologiquement sensée, et atténuer la contamination	Des tonnes de déchets POP évitées d'être brûlées Des tonnes de pesticides obsolètes éliminées comme il le faut Nombre de pays où le PMF est en train de contribuer à l'exécution des plans et	10 à 50 tonnes de déchets POP évitées d'être brûlées Au moins 30 tonnes de pesticides obsolètes éliminées comme il le faut 2 gouvernorats où le PMF est en train de contribuer à l'exécution des plans nationaux POPs et produits chimiques nocifs/autres	Base de données du PMF, des rapports de projet set des visites de suivi Rapports élaborés dans le cadre des plans et politiques nationaux portant sur les POPs	Les politiques gouvernementales sont adaptées aux changements escomptés et soutiennent les activités communautaires dans leurs pratiques de gestion durable des POPs et des déchets

	écologique	politiques nationaux pour aborder les POP, les produits chimiques nocifs et autres polluants	polluants		
Objectif Immédiat 10 : Améliorer et renforcer les capacités des OSC (surtout les OCB) pour se lancer dans des processus consultatifs, mettre en pratique la gestion des connaissances pour assurer les flux d'informations adéquates, mettre en place des directives de convention, et suivre de près et évaluer les effets et tendances écologiques	CD Résultat 10.1: Participation active des CNP dans les domaines focaux du FEM au niveau national	Nombre de représentants du PMF participant aux réunions de coordination nationales du FEM	Les membres du CNP nationaux du PMF participant de manière active dans des mécanismes de coordination nationaux du FEM	Base de données du PMF, des rapports de projets et des visites de suivi Rapports nationaux des 3 conventions internationales des Nations Unis (BD, CC et désertification)	Des mécanismes de coordination nationaux sont ouverts à contribution et à participation à partir des parties prenantes de niveau communautaire et des OSCs
	CD Résultat 10.2: Meilleurs flux des informations vers/provenant des OCBs et OSCs dans les pays du PMF qui tiennent compte des bonnes pratiques et leçons apprises, et de l'application de telles pratiques CD Résultat 10.3: Conscience et éducation publique accrues au niveau de la communauté en prenant en compte les questions écologiques mondiales CD Résultat 10.4: Des capacités des OCBs et des OSCs renforcées pour soutenir la mise en œuvre de conventions mondiales CD Résultat 10.5: Application accrue de surveillance environnementale basée sur la communauté	Base de connaissance de la quantité et de la qualité du PMF, et utilisation de la base de connaissance, des contributions de quantité et de qualité aux foires de la connaissance, aux conférences, aux publications et recherches Nombre de démonstrations et exemples testés de systèmes de surveillance environnementaux basés sur la communauté utilisés dans des projets du PMF Quantité et qualité de documentation d'évaluation des résultats de projet escomptés, et des effets imprévus Nombre de OCBs et de OSCs démontrant la	Une plateforme de connaissance créée pour partager les leçons apprises parmi les OCBs et les OSCs développée Les capacités de 30 OSCs et OCBs renforcées Au moins 90% des projets intègrent les activités du S&E dans leur conception Au moins 70% des projets précisent des indicateurs suffisants qui sont dans des rapports d'achèvement	Etudes de cas du PMF Rapports des projets Rapports des ateliers annuels d'échange des leçons apprises	Les ateliers annuels d'échange des leçons apprises de la mise en œuvre des projets sont organisés avec participation des OSCs partenaires et les acteurs collaborant à la mise en œuvre des projets et leur financements

	CD Résultat 10.6: Evaluation des projets et programmes du PMF par rapport aux résultats escomptés renforcée, y compris des capacités accrues des OCBs et des OSCs à mettre en pratiques des méthodologies d'évaluation pertinentes	compréhension du rôle d'évaluation à travers l'application de méthodologies d'évaluation pertinentes			
<u>Résultats transversaux</u> : Conditions de vie et genre	La structure des résultats du PMF pour la PO5, comme approuvé par le comité de pilotage du PMF, n'inclut pas des objectifs spécifiques sur les conditions de vie et le Genre. Néanmoins, le PMF produit en fait des résultats positifs dans ces domaines, ce qui contribue à la réalisation d'ensemble de bénéfices environnementaux mondiaux à travers un développement durable. Généralement, le PMF cherche à améliorer les conditions de vie à travers les avantages locaux croissants générés à partir des ressources écologiques, et les considérations du Genre dominantes dans des initiatives environnementales basées sur la communauté.	Le % des projets qui incluent des analyses du genre ou intègre des éléments pertinents du genre d'une manière positive Le % de projets avec un équilibre du genre approprié des participants et des bénéficiaires cible Nombre de membres de communauté avec une amélioration des conditions de vie soutenue qui résulte du soutien du PMF	100% de projets qui incluent des analyses du genre ou intègrent des éléments pertinents du genre d'une manière positive 1000 à 2000 membres de communauté avec une amélioration des conditions de vie soutenue qui résulte du soutien du PMF	Base de données du PMF/FEM, rapports de projet et des visites de surveillance Etudes de cas du PMF Documentation des bonnes pratiques	Tous les projets du PMF sont d'une envergure suffisante pour inclure l'approche genre Les projets traitant des écosystèmes non habités ne seront pas concernés par l'approche genre

3.3 Principaux moyens de mise en œuvre

Pour aider à la réalisation des objectifs à court terme certaines conditions préalables doivent être réunies dont principalement :

- Les critères de sélection des projets pour le l'octroi de financement programme PMF/FEM doivent être connus et respectés ;
- L'adoption d'un système de suivi et d'évaluation (S&E) utilisant les indicateurs de la phase OP5 ;
- La systématisation de l'échange des enseignements tirés du programme et des projets ;
- L'adoption d'un plan d'action réaliste pour les années 2012, 2013 et 2014 où la flexibilité trouve sa grande place pour une adaptation continue au contexte postévolutionnaire de la Tunisie.

Critères de sélection

Dans ce cadre les critères de sélection des projets pour le l'octroi de financement programme PMF/FEM seront les suivants :

- ✓ Les activités doivent être conformes aux critères du FEM et démontrer qu'elles procurent des impacts environnementaux ;
- ✓ Les activités doivent être compatibles avec les obligations juridiques internationales ;
- ✓ La capacité d'exécution de l'OSC doit être établie et des composantes de renforcement des capacités doivent être prévues dans le projet dans les domaines où l'OSC n'a pas les capacités requises ;
- ✓ Les projets doivent prévoir et assurer la consultation et la participation des bénéficiaires et plus particulièrement les femmes au stade de l'identification, de la planification et de l'exécution des activités, de leur suivi et de leur évaluation ;
- ✓ Les projets doivent comporter un plan de travail indiquant clairement les rôles des intervenants, les moyens à mobiliser et les délais de réalisation des différents éléments du projet ;
- ✓ Les schémas de financement doivent comporter un co-financement couvrant les activités sortant du cadre du PMF/FEM et les budgets détaillés doivent être présentés ;
- ✓ Les projets doivent comporter un plan de suivi et d'évaluation utilisant les indicateurs de l'OP5 ;
- ✓ Les projets doivent comporter une composante partage des leçons apprises de leur mise en œuvre ;
- ✓ Les projets doivent comporter une composante portant sur la pérennisation des impacts du projet.

Le PMF/FEM accordera des subventions aux initiatives des OSCs s'inscrivant dans les différents domaines focaux du FEM conformes aux Priorités Stratégiques du FEM correspondants.

Pour l'OP5, les subventions PMF/FEM peuvent aussi appuyer des projets axés sur le renforcement des capacités des organisation de la société civile et la création de réseaux en relation avec les domaines focaux du FEM pour se lancer dans des processus consultatifs, mettre en pratique la gestion des connaissances pour assurer les flux d'informations adéquates, mettre en place des directives de convention, et suivre de près et évaluer les effets et tendances écologiques dans le pays.

Système de suivi et d'évaluation

Pour capter plus explicitement les avantages environnementaux potentiels des projets, un système de suivi et d'évaluation sera développé :

a) Les documents des projets doivent comporter un cadre logique précisant les objectifs, les résultats escomptés et les activités projetées pour chaque résultat ainsi que les indicateurs de résultats permettant d'assurer le suivi et l'évaluation des produits et effets (indicateurs spécifiés dans l'annexe I).

b) Les rapports d'avancement et les rapports d'évaluation et les rapports des visites de terrain seront ajustés afin de préciser les renseignements quant aux leçons apprises concernant :

- Les avantages environnementaux;
- La participation de la population bénéficiaire; et
- Le rôle de la femme.

c) Chaque projet fera l'objet d'une évaluation participative à mi-parcours et une évaluation participative à sa clôture.

Les leçons apprises aux niveaux des projets et du programme seront documentées et diffusées au niveau du pays et du programme. Le plan de suivi et d'évaluation (S&E) préconisé au niveau des projets et du programme du pays est le suivant:

Plan de Suivi & Evaluation des projets

La mise en œuvre de OP5 du PMF/FEM repose essentiellement sur un processus visant l'obtention des résultats pour l'atteinte des impacts. Le système de suivi et d'évaluation des projets constitue un des outils les plus efficaces avoir, en continu, un tableau de bord informant sur les résultats réalisés et les effets générés par ces réalisations. Ce système de S&E permet également de capter à temps les leçons apprises et facilite leur partage

Au niveau du lancement du projet : Une seule visite sera effectuée sur le site du projet proposé en présence des représentants de l'OSC et la population concernée par le projet pour s'assurer que tous les intervenants ont saisi la démarche basée sur les résultats. Les principaux éléments à vérifier sont:

- Les indicateurs (situation de référence, indicateurs de résultats et d'évaluation des effets et des impacts) ;
- Le plan participatif de suivi du projet.

Cette étape prend la forme d'un atelier participatif de lancement du projet avec participation de toutes les parties prenantes.

Pendant l'exécution du projet : Des missions de suivi de projets ainsi que des missions d'évaluation seront organisées pour le suivi d'avancement des activités du projet – le nombre de visite varie d'un projet à un autre compte tenu des localisations et des résultats des études des rapports d'activités et financiers reçus.

A mi parcours : Un atelier d'évaluation à mi-parcours est organisé par projet pour faire une évaluation participative des progrès réalisés et corriger le calendrier de réalisation si nécessaire.

A la fin du projet : Un atelier participatif de clôture et d'évaluation e visite d'évaluation finale est organisé pour chaque projet.

Parties prenantes participant au S&E au niveau du projet

Les parties prenantes participant au S&E de projets sont précisées dans le tableau ci-après :

Niveau du projet		
Activité de Suivi & Evaluation	Parties prenantes	Périodicité
Suivi du projet de manière participative	OSC et bénéficiaires partenaires	Toute durée du projet
Collecte des données de base ²	OSC et bénéficiaires partenaires, Coordonnateur National, CNP	Conception du projet et phase de formulation de la proposition de projet
Rapports trimestriels d'activités et financiers	OSC bénéficiaire du don Coordonnateur National, Assistant de Programme	Toute durée du projet selon calendrier précisé dans le MOA signé (et ses amendements)
Plan de travail du projet	OSC bénéficiaire du don National, Assistant de Programme	Toute la durée du projet
Visite d'ensification à la suite de la réception de la proposition du projet	Coordonnateur National, CNP	Avant examen de la proposition du projet par le CNP
Visite de suivi de la mise en œuvre du projet ³	Coordonnateur National, CNP	une visite par an (moyenne)
Visite d'évaluation finale	Coordonnateur National et CNP	A la fin du projet et avant atelier de clôture
Rapport final du projet	OSC bénéficiaire du don	A la date de clôture du projet
Rapport d'Evaluation du projet (non automatique)	Partie indépendante ou CNP	A la clôture du projet
Alimentation de la base des données du PMF-FEM	Coordonnateur National, Assistant de Programme	Toute la durée du projet

S&E au niveau du programme

Un atelier annuel d'échange des leçons apprises de la mise en œuvre des projets est organisé par le programme auquel sont invités les partenaires (OSC bénéficiaires des fonds, les bailleurs de fonds partenaires, les organismes nationaux partenaires des OSCs dans les projets, les médias).

Plan de Suivi & Evaluation au niveau du programme national

Niveau du programme

² Des ateliers de développement des capacités et des formations de Suivi & Evaluation peuvent être organisés en relation avec des techniques innovantes pour le suivi communautaire, y compris les nouvelles technologies (tel que le système de caméras activés par le GPS, les photographies aériennes, des SIG participatifs, etc), ainsi que pour répondre aux directives « climate proofing » des domaines d'intervention du FEM; les normes REDD +; et / ou des exigences spécifiques d'autres bailleurs de fonds /cofinancement.

³ Pour assurer la rentabilité, les activités de Suivi & Evaluation au niveau des projets, y compris les visites sur les sites de projet, seront menées sur une base discrétionnaire, basée sur des critères évalués en interne, y compris (mais non limité à) la taille du projet et sa complexité, les risques potentiels et réalisés, ainsi que les paramètres de sécurité.

Activité de Suivi & Evaluation	Parties impliquées	Périodicité
Revue de la Stratégie du Programme	CNP, Coordonnateur National, CPMT	Dès le début de la 5 ^{ème} Phase Opérationnelle
Revue du Portefeuille	CNP, Coordonnateur National	Une fois par an à travers un rapport annuel préparé par le Coordonnateur national
Réunion du Comité National de Pilotage	CNP, Coordonnateur National	En moyenne 4 fois par an
Evaluation des Performance et Résultats du Coordonnateur National	Coordonnateur National, CNP, PNUD, CPMT, UNOPS	Une fois par an
Revue du Programme National résultant du Rapport Annuel du Programme ⁴	Le Coordonnateur National, CNP et CPMT	Une fois par an
Financial 4-in-1 Report	Coordonnateur National, /Assistant de Programme, UNOPS	Selon exigence de l'UNOPS

4. Plan de gestion des connaissances

4.1 Documentation et capitalisation des leçons apprises et des meilleures pratiques

La documentation et la capitalisation des leçons apprises et des meilleures pratiques seront assurées, d'une part, au niveau de chaque projet et au niveau du programme du pays d'autre part. Cette capitalisation qui vise le partage des expériences et des succès susceptibles d'être reproduits se fera à travers :

- ✓ Les ateliers des parties prenantes à organiser par chaque projet à sa clôture ;
- ✓ Les ateliers d'échanges des leçons apprises de la mise en œuvre des projets organisés au niveau du programme ;
- ✓ La documentation des « success stories » et leur partage.

4.2. Utilisation des connaissances acquises pour informer et influencer les politiques et les plans d'action locaux et régionaux

Les différents rapports qui seront produits par les projets et le programme seront utilisés pour la dissémination des résultats et des leçons apprises, à partir de l'analyse des indicateurs. Pour assurer la réussite de cette dissémination les étapes suivantes seront réalisées :

- ✓ La préparation de rapports périodiques et de rapports de suivi - évaluation sur les projets ;
- ✓ La diffusion des rapports auprès des parties prenantes du PMF FEM de manière à démultiplier l'impact des projets ;
- ✓ La documentation systématique des leçons apprises et des meilleures pratiques ;
- ✓ Le partage des expériences par des visites de projets, ateliers, documentation écrite et audio-visuelle et sur les pages sur les réseaux sociaux ;
- ✓ L'institutionnalisation systématique de la documentation des leçons et expériences acquises.

⁴ L'exercice de revue annuelle du programme national devra être conduit en consultation avec les points focaux nationaux des Conventions de Rio et en tenant compte des exigences de rapportage desdites Conventions.

5- Mobilisation des ressources pour le programme durant OP5

Les ressources à mobiliser pour le programme pour OP5 seront les suivantes :

Source de financement	Montant du financement en dollar (US)
FEM - CORE	350 000 \$ par an
Appui Fonds Coopération Suisse	350 000 \$ par an
Fonds STAR	100 000 \$ par an
Apports en nature OSC et bénéficiaires	200 000 \$ par an
Total	1 000 000 \$ par an
Total OP5	3 000 000 \$

ANNEXE 1: INDICATEURS AU NIVEAU DES PROJETS POUR OP5

Les éléments suivants représentent le noyau d'indicateurs au niveau des projets pour les OP5 :

SGP OP5 results indicators	
Biodiversité (BD)	
BD1	<ul style="list-style-type: none"> • Hectares de Territoires Autochtones de Conservation et Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APACs) influencés • Hectares d'aires protégées influencés • Hectares (et nb) d'écosystèmes importants avec le statut de conservation améliorée
BD2	<ul style="list-style-type: none"> • Hectares de zones de production terrestres/ marines appliquant des pratiques d'utilisation durable • Nombre d'espèces significatifs avec un statut de conservation amélioré ou maintenu • Valeur totale de produits de la biodiversité ou de services de l'écosystème produits ou maintenus (équivalent en dollars américains)
Changements Climatiques (CC)	
CCM1	<ul style="list-style-type: none"> • Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée en mettant en œuvre des technologies à faibles émissions de carbone : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pratiques d'utilisation des énergies renouvelables (<i>bien vouloir spécifier</i>) ; ○ Mesures promouvant l'efficacité énergétique (<i>bien vouloir spécifier</i>) ; ○ Autres (<i>bien vouloir spécifier</i>) • Nombre de membres de la communauté démontrant ou déployant des technologies à faible émissions de GES ; • Valeur totale des services énergétiques, technologiques et de transport fournis (équivalent en dollars américains) ;
CCM4	<ul style="list-style-type: none"> • Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée en mettant en œuvre des technologies à faibles émissions de carbone : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pratiques de transport écologiquement durable (<i>bien vouloir spécifier</i>) ; • Valeur totale des services de transport fournis (équivalent en dollars américains) ;
CCM5	<ul style="list-style-type: none"> • Hectares de terres bénéficiant de meilleures pratiques d'utilisation des terres et de techniques améliorées contre les changements climatiques ; • Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée grâce à de meilleures pratiques d'utilisation des terres et aux techniques améliorées contre les changements climatiques.
Dégradation des terres (LD) & Gestion Durable des Forêts (SFM)	
LD1	<ul style="list-style-type: none"> • Hectares de terres sur lesquelles sont menées des pratiques de gestion durable des forêts, de l'eau et de l'agriculture ;

SGP OP5 results indicators	
	<ul style="list-style-type: none"> • Hectares de terres dégradées restaurées et réhabilitées ; 2.
LD3	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communautés démontrant des pratiques de gestion durable des terres et forestière 3.
Eaux Internationales (IW)	
IW	<ul style="list-style-type: none"> • Hectares de rivière /bassins lacustres appliquant des pratiques de gestion durable et contribuant à la mise en œuvre des Plan d'Action Stratégique ; • Hectares de zones marines / côtières ou des zones de pêche gérée durablement ; • Tonnes de pollution d'origine tellurique évitées.
Polluants Organiques Persistants (POPs)	
POPS	<ul style="list-style-type: none"> • Tonnes de déchets solides dont la combustion a été empêchée par des méthodes d'élimination alternatives ; • Kilogrammes de pesticides obsolètes éliminés de façon appropriée ; • Kilogrammes de produits chimiques nocifs dont l'utilisation ou la libération a été évitée.
Développement des Capacités, Influence des politiques et innovations (tous les domaines : CD)	
CD	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mécanismes de consultation mis en place dans le cadre des conventions de Rio (bien vouloir spécifier) • Nombre de systèmes communautaires de surveillance environnementale démontrés (bien vouloir spécifier) • Nombre d'innovations ou de nouvelles technologies développées / appliquées (bien vouloir spécifier) • Nombre de politiques locales ou régionales influencées (<i>niveau d'influence 0 – 1 – 2 – 3 – 4-5</i>) • Nombre de politiques nationales influencées (<i>niveau d'influence 0 – 1 – 2 – 3 – 4-5</i>) • Nombre de personnes formées en : développement de projet, suivi, évaluation etc. 5bien vouloir spécifier selon le type de formation)
Conditions de vie, Développement Durable et Empowerment (Tous les domaines)	
Transversal	<p>Conditions de vie et Développement Durable:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de membres de la communauté participant (désagrégés par sexe)(obligatoire pour tous les projets) ; • Nombre de jours de réduction de la pénurie alimentaire; • Nombre de jours d'augmentation de la scolarisation des élèves concernés ; • Nombre de ménages ayant obtenu l'accès à l'eau potable ; • Augmentation du pouvoir d'achat par la réduction des dépenses, l'augmentation des revenus et / ou d'autres moyens (équivalent en dollars américains). • Valeur totale des investissements (ex: infrastructure, équipement, fournitures) en US Dollars (Note: L'impact

SGP OP5 results indicators

économique des investissements est estimée par la multiplication par 5 des investissements en infrastructure et par 3 pour tous les autres

Empowerment:

- enregistrés ; Nombre d'ONG / OCB formées ou légalisées/
- directement appuyés ; Nombre de personnes des peuples autochtones
- directement appuyés ; Nombre de projets dirigés par les femmes
- labels obtenus ou des mécanismes financiers innovants mis en place. Nombre de normes ou standard de qualité /